

Département : Alpes-Maritimes

NOTICE DE CANDIDATURE

à l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction des écoles visées par les **articles 4, 6 et 7** du décret n° 74.388 du 8 mai 1974 modifié

NOM d'usage	NOM patronymique
Prénom	Date de naissance
Grade	Echelon depuis le
Fonctions	
Etablissement d'exercice	Adresse
Adresse personnelle (1)	
📧 email : _____ @ _____	

Déclare être candidat(e) à l'emploi de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée

Article :

Postes demandés par ordre préférentiel	Types d'établissement (2)		
	Article 4	Article 6	Article 7

- (1) Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
- (2) Article 4 : Directeur d'école autonome de perfectionnement
 Article 6 : Directeur d'écoles comportant au moins 3 classes spécialisées (y compris de plein air)
 Article 7 : Directeur de centre médico-psycho-pédagogique

Je soussigné(e) m'engage à accepter le poste qui me sera éventuellement attribué sous réserve qu'il soit situé dans le département d'origine.

Fait à, le, Signature

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (à établir par l'Inspection Académique)

Diplômes et années d'obtention (1) (Pour les C.A.E.I., mentionner l'option. Le cas échéant préciser l'année de stage de spécialisation en « Réadaptation Psychomotricité »)	Durée de services en qualité de
	- Instituteur stagiaire : au 01/10/2015
	- Instituteur titulaire : au 01/10/2015
	Total au 01/10/2015 :
	Services particuliers compris dans le total ci-dessus
	Enseignement spécial :
	Direction d'école (préciser la catégorie) :
<u>Deux dernières notes d'inspection</u>	
..... / 20 en 20	
..... / 20 en 20	

Je suis à ce jour en stage en vue d'obtenir le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée. **Ma candidature est donc CONDITIONNELLE.**

- OUI
 NON

(cocher la case adéquate)

(1) Joindre photocopie des diplômes suivants :

Article 4 : D.D.E.A.S. ou C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.E.I

Article 6 : D.D.E.A.S. ou C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.E.I

Article 7 : D.D.E.A.S. ou C.A.A.P.S.A.I.S. (option G) ou C.A.E.I (option R.P.P.)

RELEVÉ des conclusions des deux derniers rapports d'inspection
(à établir par l'Inspection Académique – préciser les années)

AVIS de l'Inspecteur de l'Education Nationale

(doit porter sur la valeur pédagogique du candidat, son autorité sur les élèves, l'intérêt qu'il apporte aux questions administratives et aux œuvres péri et post-scolaires)

A, le Signature

AVIS de l'Inspecteur d'Académie DASEN

(complète sur le plan humain et professionnel l'avis de l'I.E.N., mentionne éventuellement la valeur du candidat dans les fonctions de direction à 2, 3 ou 4 classes et doit conclure nettement sur son aptitude aux fonctions postulées)

* Note : / 20

A, le Signature

* Cette note donnée par l'Inspecteur d'Académie est indépendante des notes d'inspection. C'est une « note de candidature » synthétisant la valeur actuelle globale du candidat aux fonctions postulées.